



Jeudi 16 janvier 2025

PAR COURRIEL

Monsieur Nicolas Gagnon
ngagnon@contribuables.ca

Objet : Réponse - demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous répondons à votre demande d'accès, reçue par courrier électronique le 2 janvier 2025, portant sur : *sur les dépenses totales en publicité (incluant, mais sans s'y limiter, les campagnes publicitaires, les relations publiques, les créations visuelles, les dépenses numériques, les commandites et tout autre poste lié au marketing) pour les périodes 2022, 2023 et 2024 (jusqu'au 20 décembre). Pour chaque année demandée, je souhaite obtenir une ventilation des dépenses selon les catégories pertinentes (par exemple : publicité numérique, impressions, frais d'agence, commandites, etc.) si cette information est disponible. Si une ventilation détaillée n'est pas disponible, je demande que le montant global des dépenses totales en publicité pour chaque année soit fourni. Veuillez également préciser les critères ou définitions internes que votre organisme utilise pour classifier une dépense comme étant liée à la "publicité".*

À cet égard et en vertu de l'art. 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des données personnelles, nous avons procédé à l'examen de votre demande. Voici notre réponse.

La compilation des dépenses de publicité au Musée est disponible comme requis légalement sur notre [site Web](#), dans la section correspondante de cette page. Les données pour le dernier trimestre de 2024 seront disponibles vers le 15 février 2025.

Les dépenses de publicité et de marketing sont codifiées en fonction de la charte comptable du Musée par une personne de l'équipe des communications et du marketing. Par la suite, une personne du service des finances valide ce code budgétaire. Nos états financiers sont audités par le Vérificateur général du Québec sur une base annuelle. La compilation annuelle est basée sur notre année financière.

Veuillez noter que la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès vous informe de certains recours, notamment sur la révision possible de la présente réponse à votre demande dans les 30 jours.

Veuillez agréer, monsieur, mes plus cordiales salutations.

Le responsable de l'accès à l'information,

M^e Marc Lajoie, LL.B., LL.M.

Secrétaire général et conseiller juridique

Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3

418 643-2150
1 866 220-2150

mnbaq.org

Musée national
des beaux-arts
du Québec

Québec